

CNESER du 16 avril : Scandaleuse sélection à l'entrée en master

A l'occasion du CNESER plénier du 16 avril consacré à la révision de l'arrêté master, le SNESUP a solennellement demandé que la discussion de ce texte important soit reportée compte tenu de l'absence de bilan du LMD, pour ne pas anticiper sur les orientations futures en matière d'enseignement supérieur et à quelques jours d'échéances électorales majeures. Cette demande de report appuyée par l'UNEF a été refusée.

Lors de cette séance, le ministère a rameuté l'ensemble des personnes susceptibles de le soutenir (organismes, autres ministères, parlementaires, CES, etc.).

Au-delà du texte du ministère, le représentant de la CPU, soutenu notamment par le SGEN, a prôné la sélection ou une « régulation des flux » à l'entrée du master ; alors que la sélection à l'entrée avait été rejetée par de nombreuses motions dans les universités et que le Ministre avait dû la retirer.

Le nouveau texte permet aux PRES « EPCS » d'obtenir des habilitations master. Elle ouvre grande la porte des habilitations Master aux établissements privés d'enseignement supérieur.

Le représentant du Ministre a annoncé qu'il mettrait tous les amendements aux voix, attitude inhabituelle révélant une volonté de diviser les organisations syndicales.

Le SNESUP comme l'UNEF, décidés à voter contre le texte, se sont exprimés avec force, sur certains amendements cruciaux :

- un amendement visant à marquer la spécificité master pro/master recherche (Pour 12 : FSU + SNESUP+ Autonome, Contre 30, NPPV 8) ;
- un amendement demandant l'établissement d'une liste nationale évolutive des intitulés de master a été rejeté ;
- un amendement demandant la suppression de la délivrance du Master par les EPCS (possibilité de leur mise en œuvre dans le cadre du PRES) a été rejeté ;
- un autre remplaçant EPCSCP et PRES par « établissement publics d'enseignement supérieur » (CONTRE 26, POUR 29).

Concernant la sélection entre M1 et M2, rejetée par l'UNEF et le SNESUP, le représentant de la CPU a demandé la sélection à l'entrée du master (26 Pour, 18 Contre, 7 Abst. et 4 NPPV). Le SGEN s'y est dit favorable à condition d'ouvrir la possibilité de régulation des flux à l'entrée en M1 L'amendement de suppression de la sélection pour l'accès de M1 en M2 a été repoussé. Le texte final soumis au vote comporte donc la sélection tant à l'entrée que pour l'accès de M1 en M2 !

Concernant les écoles d'ingénieurs, la nouvelle rédaction proposée par le ministère vise à autoriser la délivrance de masters. Elle ouvre plus largement cette possibilité aux établissements délivrant le grade, et notamment aux écoles de commerce.

Malgré l'opposition du SNESUP, de l'UNEF et de tous les syndicats de personnels, sauf le SGEN et la CFDT, le texte, amendé, aggravé, a été adopté (27 pour, 24 contre, 3 NPPV).

Le SNESUP met en œuvre tous les moyens pour empêcher la publication de cet arrêté. Il demande au ministre de respecter son engagement de décembre sur le refus de la sélection à l'entrée en master. Il appelle les sections syndicales, les CA des établissements à exiger l'abandon de ce texte.

Paris, 17 avril 2007

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. – Fax : 01. 42. 46. 26. 56. – Courriel : sg@snesup.fr